

Message des délégués Cgt, Cfdt, Cftc, Sud

à la Commission Administrative Paritaire des Chargés de Recherche

16 décembre 2005

Nous, délégués à la CAP des Chargés de Recherche INRA, nous félicitons de la mobilisation des agents de l'INRA et des autres EPST, qui, répondant à l'appel intersyndical INRA (CGT, CFDT, CFTC, SUD), ont exprimé leur soutien à notre collègue CR1 récemment licencié. Cette mobilisation importante, associée au travail de fond des délégués et à l'union intersyndicale sans faille sur ce dossier, a convaincu notre présidente de reconsidérer le dossier et d'accéder à la demande de recours gracieux de ce CR1. **Le licenciement est donc annulé et une prolongation de stage jusqu'en septembre 2006 lui est accordée.**

Nous souhaitons remercier l'ensemble des agents signataires de la confiance qu'ils nous ont accordée. Cette mobilisation qui a porté ses fruits est un encouragement pour tous ceux qui croient à la solidarité et à l'exercice de la parité entre les agents et leur direction, dans les instituts de Recherche Publique. Ces valeurs auxquelles nous sommes très attachés et qui guident notre action, sont aujourd'hui honorées par la décision de la présidente, et nous l'en remercions.

La reconnaissance par la DG /DRH d'au moins une partie de nos arguments est à nos yeux le signe d'une volonté de dialogue réel entre les représentants de la hiérarchie et les élus du personnel. Nous nous engageons à y répondre par une attitude ouverte et responsable, soucieuse de respecter les droits et devoirs propres au métier de chercheur.

Malgré tout, nous sommes extrêmement déçus de constater que la présidente n'a pas accordé à notre collègue AI, également licencié dans des conditions très contestables et de façon expéditive, la même attention bienveillante. Nous exprimons notre solidarité avec ce collègue et nous souhaitons donc que cette démarche de dialogue et d'écoute réciproque s'applique à l'égard des délégués à la CAP AI qui tentent aujourd'hui de faire entendre leurs arguments.

Par ailleurs, nous sommes stupéfaits et indignés de la récente bévue de la DG / DRH, qui donne l'impression de revenir sur le signe d'ouverture précédent :

La présidente a voulu expliquer sa position concernant ces deux affaires dans une lettre initialement destinée à tous les agents via les Présidents de Centre, puis seulement aux DU, mais finalement reçue par de nombreux agents en raison d'instructions apparemment contradictoires et peu claires sur sa diffusion. Or cette lettre précise les noms des deux agents licenciés, ce qui est inacceptable pour des raisons évidentes de confidentialité. Au cours de leurs démarches pour défendre le droit de ces agents, les délégués du personnel et les syndicats avaient bien évidemment pris soin **de protéger l'anonymat des agents comme celui de leur hiérarchie proche** (ni les centres, ni les départements concernés n'avaient été cités)

Interrogée au conseil d'administration le 14 décembre dernier par les quatre organisations syndicales, la DG a reconnu son erreur. Nous en prenons acte et espérons que les délégués pourront dans l'avenir défendre des dossiers individuels (ce qui est leur mission) sans risquer de voir la DG /DRH pointer nominalement les agents en prenant l'ensemble de leurs collègues à témoin.